



Assistance, conseil d'avocat gratuit

Par **Lonis**, le **25/03/2023** à **16:52**

Bonjour,

J'ai fais l'objet d'une escroqueire en bande organisé pour un montant de 5000€, le 16 Mai 2014 , plusieurs entreprise comme moi ont fait l'objet de la même ecoquurie, à plusieurs reprise le dossier fut renvoyé jusqu'a ce jour le 25 Mars 2023.

J'ai reçu par huissier lettre recommandée avec un avis de dépôt d'acte à l'étude afin de me signifier une citation partie civile correctionnel. A ce titre je souhaite savoir si je peux être assisté par un avocat spécialisé pour les affaires d'escroquerie ? a l'époque je ne connaissais pas l'issu et le devenir du dossier et ma plainte enregistré le 16 Mai 2014. Je peux comuniquer le N° de parquet et N° dossier du tribunal judiciaire de Bobigny et la personne en charge du dossier.

Première fois que je dois me présenter au tribunal et cette idée me perturbe (En tant que victime des faits) ma situation financière ne me permet pas de prendre un avocat pour me représenter voilà pourquoi cette démarche de conseil et d'informations.

Je vous remercie pour votre implication et suivie de la demande,

Bien, cordialement

Par **P.M.**, le **25/03/2023** à **17:02**

Bonjour,

Vous pourriez voir si vous avez droit à l'[Aide Juridictionnelle](#) ou si un de vos contrat d'assurance comporte une garantie de protection juridique pour ce genre de procudure...

Par **Marck.ESP**, le **25/03/2023** à **20:47**

Bonjour
Pour votre info.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>